

Le Montellier 2018

Le mot du Maire

L'année 2018 sera marquée par l'arrivée de la fibre optique avec son très haut débit. Beaucoup d'entre vous l'attendent avec impatience. Elle nous était promise en 2012 mais après beaucoup beaucoup beaucoup d'imprévus et autres déboires, enfin elle nous arrive.

L'accès à la déchetterie de Meximieux sera modifié. A l'entrée, un système de lecture de la plaque d'immatriculation vous permettra d'y accéder pour déposer vos encombrants et déchets verts.

Suite à l'arrêté préfectoral du 21 mars dernier, le règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie (la D.E.C.I.) a été modifié. Il redéfinit en autre, de nouvelles données en m³/h, la distance entre le poteau incendie et le bâtiment à protéger.

Nous devons élaborer un schéma communal de DECI, c'est-à-dire faire un état des lieux de notre commune ainsi qu'un programme de travaux afin de répondre aux nouvelles exigences.

Notre commune n'est pas couverte par les nouvelles normes. Notre défense incendie actuelle est basée sur nos conduites en eau potable. Nous sommes en bout de réseau de notre syndicat des eaux, donc sans grosse pression.

Nous ne pouvons pas augmenter le diamètre de nos canalisations afin d'apporter plus d'eau dans le réseau, sous peine d'une dégradation de la qualité directement liée au temps de séjour de l'eau dans la conduite. En clair, une eau qui deviendrait impropre à la consommation. Nous allons donc mettre en œuvre schéma communal DECI sur plusieurs années. Nous installerons des poches ou citernes incendies

Malgré une baisse des dotations de l'Etat depuis plusieurs années et l'incertitude sur la compensation de la taxe d'habitation, principale source de revenu des communes, nous n'augmenterons pas les impôts communaux.

En 2018, nous prévoyons la poursuite des busages des fossés dans les hameaux, la continuité de la réfection du logement rue de l'ancienne cure, le remplacement du toit de la mairie qui présente des infiltrations et si le budget le permet, nous commencerons la pose de défense incendie.

Je remercie tous nos bénévoles qui font de Le Montellier un lieu agréable à vivre, nos associations qui animent notre village, notre personnel et mon équipe municipale pour tout le travail effectué pour notre commune.

Très belle année 2018 à vous.

Patrice Martin

Naissances

- Seajin Heng, né le 26 janvier
- Kaicy Loriz, née le 3 mars
- Thomas Faivre Grima, né le 6 juillet
- Gabriel Gisonni, né le 16 juillet ;
- Valentin Fauchoux, né le 11 septembre
- Maïron Demaison, né le 21 novembre.



Information concernant la mairie :

Lundi	8h30 12h30	13h00 16h00
Jeudi		13h00 16h00
Vendredi	8h30 12h30	
Samedi (semaines paires)	10h30 12h00	

04 78 06 63 56 / mairie.montellier@wanadoo.fr

Salle des fêtes

Les tarifs de location de la salle des fêtes :

Eté : 1^{er} mai au 30 sep.	Eté	Hiver
Montilliens	200 €	230 €
Externes	370 €	440 €
Entreprises externes	200 €	270 €

Caution : 500 € + 100 €

Option vaisselle, lave-vaisselle, cafetière : 25 €
Jour de l'an 570 € (320 € pour les Montilliens).

Défibrillateur

Un défibrillateur est toujours disponible **devant la mairie près des boîtes aux lettres** et est accessible à tous et peut sauver des vies.
N'hésitez pas en cas de besoin.

Collecte sélective

Pas de changement pour le ramassage des sacs jaunes, une semaine sur deux les jeudis :

Janvier	Février	Mars
11, 25	8, 22	8, 22
Avril	Mai	Juin
5, 19	3, 17, 31	14, 18
Juillet	Août	Septembre
19, 26	9, 23	6, 20
Octobre	Novembre	Décembre
2, 18	2*, 15, 29	3, 27

- : vendredi car jeudi férié.

Pensez à bien sortir les bacs ou les sacs la veille de la levée.

Ordures ménagères

L'organisation du ramassage des ordures ménagères (bacs spécifiques distribués par la communauté de communes) reste inchangée pour 2018. Le ramassage est réalisé tous les mardis matins. Vous trouverez toutes les réponses à vos questions au numéro **0800 35 30 25**.

Déchetterie

Les horaires d'ouverture de la déchetterie de Maximieux sont les suivants :

Du Lundi au Vendredi	8h30-12h & 13h30-18h*
Samedi	8h30 - 18h*

* 19h00 du 1er avril au 30 septembre

L'accès à la déchetterie sera modifié prochainement. Un système de reconnaissance de la plaque d'immatriculation va en effet être installé pour en contrôler l'accès.

Il est donc nécessaire de vous inscrire auprès de la communauté de communes à l'aide du formulaire disponible sur le site internet de la mairie.

Ce formulaire permet de déclarer les véhicules à habiliter, une copie de la carte grise ainsi qu'un justificatif de domicile devront être fournis.

Des réunions d'informations seront organisées et un accueil sera assuré en déchetterie lors de la mise en place du contrôle d'accès.

Site internet mairie

Le site internet de la mairie reste à votre disposition pour vous transmettre différentes informations ou événements concernant les Montilliens. Nous tentons de les mettre à jour régulièrement alors ayez le réflexe

ville-lemontellier.fr. !

Il est possible de fournir à la mairie vos coordonnées afin que certaines informations vous soient envoyées automatiquement dans votre boîte mail.

Pour cela il suffit de fournir à la mairie votre adresse e-mail pendant les permanences du secrétariat.

Administratif

Recensement militaire

Il est obligatoire de se faire recenser entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3ème mois qui suit celui de l'anniversaire. Les jeunes qui ont omis d'accomplir cette formalité sont invités à régulariser leur situation en mairie en se présentant avec le livret de famille, sa carte d'identité et un justificatif de domicile. Le recensement est obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics (permis de conduire, baccalauréat...).

Listes électorales

Pour participer aux élections politiques, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans. Si vous vous trouvez dans une autre situation (déménagement, première inscription....) vous devez vous rendre en mairie et ce avant le 31 décembre pour pouvoir voter l'année suivante.

La carte d'identité et passeports

Nous vous rappelons que depuis le 21 mars 2017 les demandes de carte d'identité ainsi que les demandes de passeport se font uniquement sur rendez-vous dans les mairies équipées d'un Dispositif de Recueil. L'administré doit être muni obligatoirement d'une pré-demande à établir sur le site de l'ANTS. Dans le cas où les personnes n'ont pas d'accès à internet, elles pourront s'adresser à la mairie de leur lieu de domicile pour remplir et imprimer informatiquement l'un des formulaires à télécharger sur le site :

www.formulaires.modernisation.gouv.fr

Reconnaissance avant la naissance

Lorsque les parents ne sont pas mariés, la filiation s'établit différemment à l'égard du père et de la mère. Pour établir sa paternité, le père doit faire une reconnaissance (avant ou après la naissance de l'enfant). La démarche se fait dans n'importe quelle mairie. Il suffit de présenter une pièce d'identité et de faire une déclaration à l'état civil.

Mariage



Cette année nous avons eu le plaisir de célébrer le mariage de notre employé municipal Jean-Christophe Dallard et Laetitia Cavallin .

Bibliothèque

La bibliothèque municipale est animée par une équipe de 9 bénévoles. Des lecteurs de tout âge fréquentent ce lieu convivial ainsi que les 2 classes de l'école.

Venez découvrir des ouvrages de tout genre, des grands classiques aux romans plus récents en passant par le polar, les romans du terroir, les bandes dessinées, les documentaires, les revues.



Si vous ne trouvez pas un titre, demandez-le, une réservation pourra être faite auprès de la navette mensuelle de la bibliothèque départementale de Bourg-en-Bresse.

Jours et heures d'ouverture :

Mardi : 16 h à 17 h , Samedi : 10 h à 12 h

Fermerture pour les vacances scolaires et le mois d'août.

N'hésitez pas à pousser la porte de la bibliothèque, elle est gratuite pour tous les Montiliens !!

CCAS

Le traditionnel repas du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) s'est déroulé le samedi 25 novembre dernier en présence des élus du conseil municipal, 45 personnes ont répondu présents dont 27 seniors de + de 65 ans à qui le repas était offert.



Cette année David Kleiner, magicien, comique, improvisateur est venu divertir l'assemblée avec humour, tout en faisant participer le public !

Les parents d'élèves

Les représentants de parents d'élèves sont là pour participer aux conseils d'école et pour rapporter aux enseignants et aux élus les remarques ou doléances des parents sur la vie au sein du RPI.

Vous pouvez les contacter par mail à :

parents.rpi.blp@gmail.com

Assistantes maternelles sur Le Montellier

Voici la liste des assistantes maternelles de la commune. Pour connaître leurs disponibilités et pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à les contacter :

Cécile GISONNI	06,43,48,12,74
Karole GONCALVES	06,31,43,45,66
Patricia MONARD	06,98,46,71,87

Les enfants de l'école ont pris soin de décorer les menus destinés aux convives.



Tous ont apprécié le repas préparé et servi par le traiteur « Aux Délicatesses » de Villieu.

Cette journée conviviale et festive permet d'entretenir les liens d'amitié et d'honorer les aînés du village.

Prochain repas CCAS le samedi 24 novembre 2018, réservez votre date !

Nuisances sonores

Un arrêté municipal datant du 5 juillet 1999 définit les plages horaires pendant lesquelles les nuisances sonores sont autorisées :

- Les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

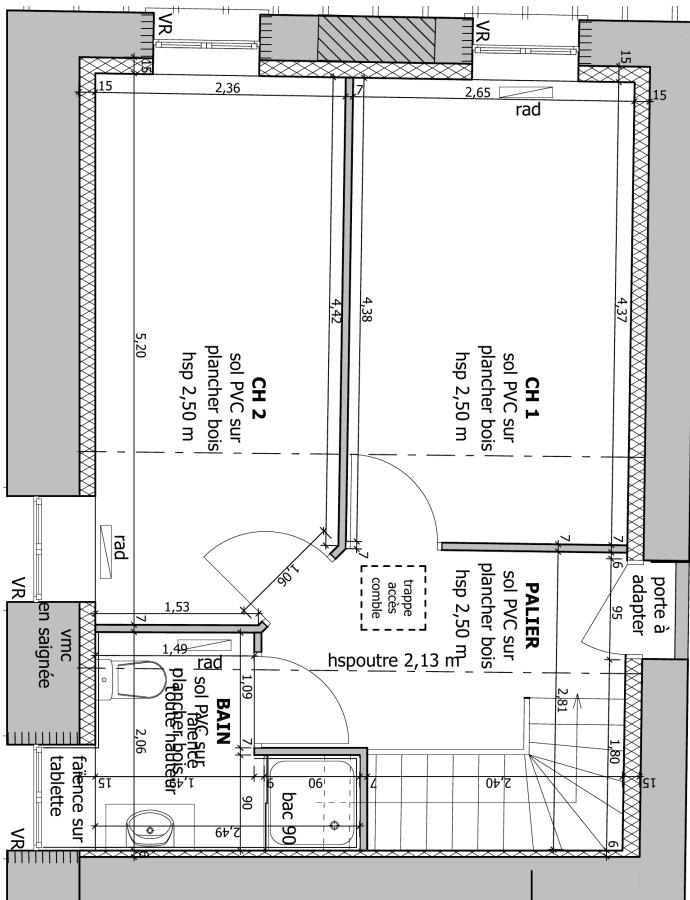
Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

Logement communal

Dans la continuité de la remise à neuf des logements ‘anciens’ de la commune, les travaux de réfection de l’appartement rue de l’ancienne cure situé à côté de celui rénové l’an dernier, ont commencés en fin d’année.

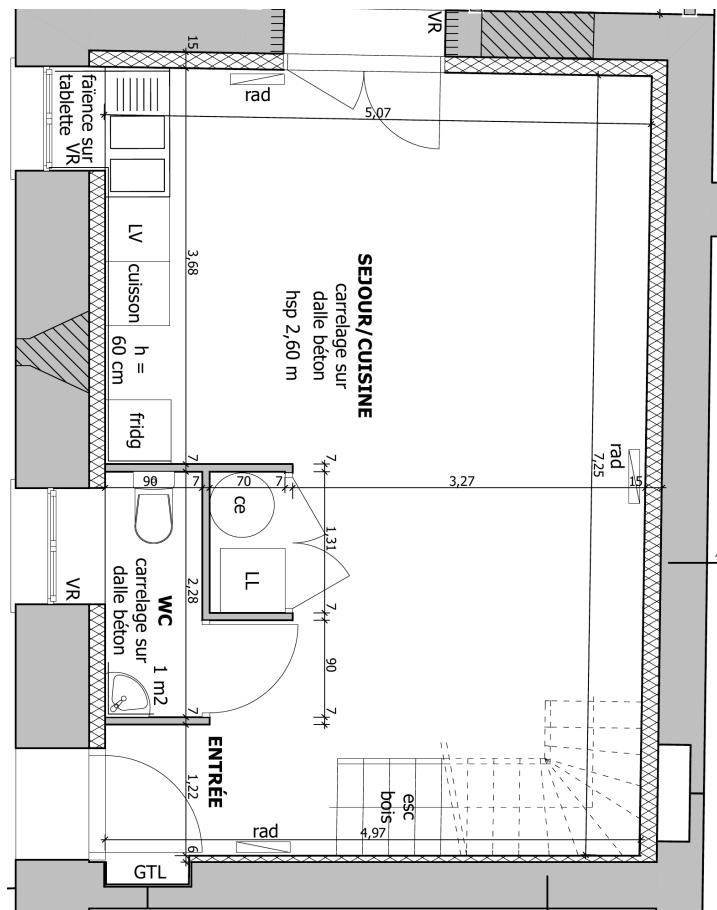
Nous avons profité d’un logement vacant pour reloger le locataire actuel le temps de réaliser les travaux.

Les plans ci-dessous présentent les plans du rez-de-chaussée ainsi que le premier étage :



Le coût total des travaux s’élève à 89.800 € HT incluant la prestation de l’architecte et de l’économiste. Nous avons obtenu les subventions suivantes :

- 23 225 € du fonds de concours de la CCPA,
- 9 350 versé au titre du plan de la Ruralité auprès de la région Rhône-Alpes,
- 34 000 € au titre du FSIL auprès de l’Etat (aides Européennes), cette dernière subvention étant permise grâce aux communes ayant rejoint la CCPA et bénéficiant de cette aide.



Préau ancienne école

La deuxième phase des travaux de rénovation de l’ancien préau a débuté par la création d’une nouvelle dalle ainsi que la réalisation du crépi.

Une prochaine étape consistera à y installer un four à bois pour permettre de réaliser des cuissons lors des événements sur le village (Syndicat d’Initiatives, Sou des Ecoles ...) mais également pour permettre aux villageois de l’utiliser.



Fibre Optique

Le projet du SIEA de fibrer l'ensemble des communes du département de l'Ain a repris en 2017 et les communes inscrites au plan 2016 sont en cours de travaux.

Le Montellier faisait partie de ce plan (qui était simplement un report du déploiement prévu en 2013).

L'attente a été longue pour le village qui a globalement un accès internet de mauvaise qualité mais la bonne nouvelle est que la quasi-totalité des habitations pourront bénéficier de la fibre dès l'ouverture du réseau au lieu de 50% prévu en 2012.

Depuis le mois d'août différentes équipes et entreprises sont actives sur la commune et sur celle de Joyeux pour réaliser respectivement :

- L'enfouissement des gaines
- La mise en place ou le remplacement de poteaux.
- Le tirage de la fibre des artères dans les gaines préalablement enfouies
- Le déploiement de la fibre dans les différents hameaux partiellement en aérien sur les poteaux.
- L'installation du NRO (nœud de raccordement optique), armoire de raccordement de l'ensemble des fibres depuis l'artère principale vers les habitations.

Les travaux sont actuellement à une étape avancée, il reste encore principalement le câblage du NRO ainsi que la fin du déploiement dans les hameaux.



Armoire de raccordement (NRO)

Si le planning est respecté, tout devrait être terminé pour une ouverture commerciale pendant le deuxième trimestre 2018.

Une réunion publique sera organisée par le SIEA et la commune pour vous informer de l'ouverture du réseau et donc de la possibilité de demander la connexion de votre habitation à un fournisseur d'accès.

Une fois que vous aurez fait le choix de l'opérateur, celui-ci se chargera de réaliser le raccordement depuis le point de connexion le plus proche jusqu'à votre habitation.



Enfouissement des gaines en bordure de voirie

DECI

Suite à un arrêté préfectoral du 21 mars dernier, le règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie (la D.E.C.I.) a été modifié et rappelle la responsabilité des mairies dans la défense incendie.

La commune doit élaborer un schéma communal c'est-à-dire de faire un état des lieux de notre commune et programmer des travaux étaisés sur plusieurs années afin de répondre aux nouvelles exigences.

Nos premières estimations font apparaître un besoin d'une vingtaine de poches ou citernes incendie à répartir sur les lieux dits de la commune.

Chacun de ces dispositifs nécessite un investissement de l'ordre de 15 à 20 000 € sans compter l'acquisition du terrain. Il nous est donc nécessaire d'anticiper les besoins afin de pouvoir gérer au mieux les investissements futurs à anticiper sur les budgets à venir.



Le Restaurant Scolaire

L'association Restaurant Scolaire du RPI gère les inscriptions, les règlements, les commandes et paye le fournisseur de repas. Chaque mairie gère le personnel, les locaux et le matériel.

Les repas sont fournis par la Société Scolarest de Pusignan (69) qui travaille avec l'association depuis la création du RPI. Ils sont livrés en liaison froide, chaque matin par un employé de la Société, puis réchauffés et servis par le personnel de la cantine.

Vous pouvez consulter les menus sur le panneau d'affichage de la Mairie ainsi que sur le site ville-lemontellier.fr.

Les enfants inscrits à l'année ont reçu un calendrier de l'Avent offert par l'association.

Le RPI

Cette année, plusieurs événements sur le RPI. Tout d'abord les écoles sont repassées en semaine de 4 jours. Une quatrième classe a également été ouverte sur Bressolles.

L'effectif sur le RPI est passé cette année à 223 élèves (204 l'an dernier 192 en 2015/2016 et 177 en 2014/2015) avec une moyenne de 24,7 élèves par classe. Ces élèves sont répartis dans les 9 classes du RPI comme suit :

- | | |
|-----------------|--|
| • Pizay | 79 élèves, 2 classes de 27 PS/MS et une classe de 25 PS/GS |
| • Bressolles | 96 élèves : 22 GS-CP, 21 CP, 26 CE1 et 27 CE2 |
| • Le Montellier | 48 élèves 25 CM1 et 23 CM2 |

Périscolaire

Pas de modification sur le mode de fonctionnement de l'organisation de l'association Tri Côt'Ain avec toujours un local sur Bressolles et une antenne de Pizay sur l'année scolaire 2017 / 2018.

Cependant il y aura du changement pour la prochaine rentrée scolaire 2018 / 2019. En effet vos élus souhaitent ouvrir une antenne du périscolaire sur le village. Les enfants seront alors gardés sur le périscolaire de leur village respectif.

Les TriCot'Ain continueront de gérer les aspects administratifs (planning, facturation) mais le personnel sera alors géré directement par les mairies.

Les horaires d'ouverture devraient être les mêmes sur les 3 antennes à quelques modifications mineures près pour coller au mieux avec le ramassage scolaire du RPI :

Du lundi au vendredi l'accueil se fait de 7h15 à 8h55 et de 16h25 à 18h30, pas d'accueil le mercredi.

Des informations complémentaires vous seront transmises une fois que le projet sera bouclé.

Vous trouverez plus d'informations sur le site de la mairie de la ville de Bressolles : ville-bressolles.fr, rubrique « jeunesse et éducation ».

Contact : 04.78.88.42.33 / tricotain@neuf.fr

ASSOCIATIONS

Le sou des écoles

Le Sou des Ecoles organise dans la bonne humeur diverses manifestations dont :

- 2 Mars : soirée crêpes
- 26 Mai : tartes au feu de bois
- 22 Juin : kermesse inter SOU (Le Montellier)
- Début Juillet : pot des CM2

Les bénéfices de ces manifestations permettent de financer une partie des activités ou projets (culturels, artistiques ou sportifs) des écoles du RPI.

L'association est composée de parents bénévoles qui accordent une partie de leur temps libre à la récolte de fonds pour permettre aux enfants de réaliser des activités plus enrichissantes et/ou plus nombreuses.



Un grand merci à ceux qui s'impliquent depuis de longues années, tout nouveau participant est le bienvenu au sein de notre petite équipe dynamique !

La composition du bureau :

Géraldine	Ridet : présidente
Valérie	Rousset : vice-présidente
Delphine	Granger : trésorière
Corinne	Salvadori : secrétaire

Membres :

Céline Boillon	Karole Marion	Martignat de Reboul
Stéphanie Criado		

CLIC :

Le centre local d'information et de coordination gérontologie de la Plaine de l'Ain est un guichet unique gratuit de proximité ouvert du lundi au vendredi de 9 à 12h et de 14h à 17h :

62 av Général Sarrail 01500 Ambérieu en Bugey

Tel : **04 74 46 19 04** / clic@cc-plainedelain.fr

Syndicat d'initiatives

Les années se suivent mais ne se ressemblent pas.

En 2017, une seule manifestation a eu lieu. Le barbecue du 23 juin s'est déroulé dans une ambiance conviviale, le temps était estival, malgré une petite ondée qui est venue rafraîchir l'atmosphère, cela n'a pas perturbé les 75 participants qui ont dîné dehors.

En novembre, le vin nouveau a été annulé, faute de bénévoles.

Lors de l'assemblée générale du jeudi 1er février 2018, nous avons pris acte de la démission de Michel et Gislhaine Poulet.

Brigitte Menoud quitte la fonction de la présidence.

Au cours de cette même réunion, par manque de candidats, une assemblée générale extraordinaire a été fixée le vendredi 9 mars 2018 à 20 h 30 pour relancer l'association.

Nous comptons sur les montiliens pour que cette association puisse continuer à animer le village.

